

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 21 du 18 mai 2017

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 3

ERRATUM

à l'instruction n° 1196/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 20 mars 2017 relative à la procédure des avances consulaires.

Du 16 mai 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'instruction n° 1196/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 20 mars 2017 relative à la procédure des avances consulaires.

Du 16 mai 2017

NOR D E F S 1 7 5 0 6 1 9 Z

Texte modifié :

Instruction n° 1196/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 20 mars 2017 (BOC n° 19 du 4 mai 2017, texte 17 ; BOEM 410.2.2).

Référence de publication : BOC n° 21 du 18 mai 2017, texte 3.

L'instruction n° 1196/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 20 mars 2017 est modifiée comme suit :

1. Dans l'entre-deux-barres « Textes abrogés : ».

Supprimer :

« Titres premier., III. et IV. de l'instruction générale n° 600/DEF/DSF/2M du 19 septembre 1985 (BOC, p. 6233 et erratum du 30 janvier 1986 (BOC, p. 1155) ; BOEM 311-0.1) modifiée. ».

2. Au point « 5. DISPOSITIONS FINALES. ».

Supprimer :

«

- titres premier., III. et IV. de l'instruction générale n° 600/DEF/DSF/2M du 19 septembre 1985 modifiée, relative au règlement des dépenses des bâtiments, des aéronefs et des détachements constitués de la marine nationale en campagne ou en mission hors métropole ; ».

3. Le présent erratum est publié au *Bulletin officiel des armées*.